



Association Sportive de Berre Section Randonnée
Stade de la Molle - 13130 Berre l'Etang
Téléphone : 04.42.85.47.18

Guide du responsable tourisme
ANNEXE 12
Notice d'information préalable

Berre l'Etang le 24 décembre 2019

Séjour Oxygénation à TAUTAVEL Soleil Evasion Torre Del Far du 07 au 10 Mai 2020 N° 2020-02

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaire de la licence FFRP 2020 avec assurance RC. Ouverture possible, si place disponible, à d'autres licenciés FFRP avec licence 2020 et assurance RC.

Nombre de participants: 25 au minimum et 50 au maximum.

Date: **du jeudi 07 au dimanche 10 mai 2020.**

Déplacements: Autocar grand tourisme si nous sommes plus de 30 personnes, sinon le séjour sera en covoiturage.

PROGRAMME

Les participants, munis de leur pique-nique pour le dimanche midi, sont attendus au stade de la Molle à Berre l'Etang, lieu de départ du séjour dans la matinée (note d'information à venir pour fixer l'heure de départ).

Il est prévu 4 jours de randonnée, avec 1 animateur pour chacun des 3 groupes, chaque jour.

Fin de séjour le dimanche 10 mai 2020.

Les randonnées prévues sont : « Château de Queribus », « Château de Peyreperthus », « Château de Puilaurens » et « Château de Puivert ».

HEBERGEMENT

L'hébergement (draps et serviettes fournis) se fera en pension complète avec pique-nique pour le repas de midi. L'hébergement sera assuré dans le centre de vacances CAP France à Tautavel dans notre village club Languedoc Roussillon Torre del Far.

COUT DU SEJOUR

Le prix du séjour est fixé à **220 €** par personne (**hors assurances**) en chambre double ou Twin, en pension complète pour les adhérent Shell/LyondellBasell et à **240 €** pour les adhérents extérieurs de moins de 3 ans d'ancienneté.

Possibilité de chambre individuelle avec un supplément de : **14,00 €/nuît**, à préciser lors de la pré-inscription et suivant disponibilité du centre.

Ce prix comprend :

- La pension, du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour.
- Les groupes seront encadrés par des adhérents du club possédant le brevet d'animateur ou Fédéral (Jean Do, Robert, Ginès, Francisco, Alain F et Jacques V). Il y aura trois groupes de niveau différent.
- Le transport sera en Autocar grand tourisme si nous sommes plus de 30 personnes, sinon il sera en covoiturage.

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les boissons autres que celles prévues aux repas.
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives options 1, 2 et 3 (annulation, interruption de séjour, assurance, bagages et assistance rapatriement-voyage touristique)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre

Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

1/2

IMv9-Annexe 12-noticeinfopréalable-09-2018

INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées préalablement à se préinscrire.

Les préinscriptions sont ouvertes dès la parution de cette note et jusqu'à la date limite qui est fixée au **30 janvier 2020**.
ATTENTION: le nombre de chambres individuelles est limité.

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 € Adhérent Shell/LyondellBasell, 120 € Adhérent extérieur de moins de 3 ans (chèque à l'ordre de l'Association ASB Randonnée) et a envoyer à :
Jean Dominique UGOLINI 26, Avenue des VIGNONS – 13580 La Fare les Oliviers.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise le 03 février 2020. En cas d'annulation, le remboursement du montant de la préinscription sera effectué par restitution du chèque envoyé.
S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un bulletin d'Inscription (Annexe 13). Cette inscription sera définitivement enregistrée après signature et renvoi de ce document sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES

Le participant au séjour aura la possibilité de souscrire, lors de son inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives (options 1, 2 et 3) au moyen du bulletin de souscription assurances. Ce document (Annexe 11) sera joint à l'envoi du bulletin d'inscription au séjour.

PAIEMENTS

Acompte de **100 € ou 120€** à la préinscription. Date limite **30/01/2020**.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription : **A payer par chèque si option(s) prise(s).**

Pour information : pour ce séjour, le montant de l'option 1 (Assurance annulation / interruption de séjour) est de 8€.

Deuxième acompte : **Non demandé**

Solde du séjour : A la fin du séjour soit le **10/05/2020**

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association : ASB Randonnée

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se rendre au rendez-vous (Stade de la Molle à Berre l'Etang) par leur propre moyen.
Le déplacement aller-retour vers le lieu du séjour se fera par autocar grand tourisme si nous sommes plus de 30 personnes, sinon il sera en covoiturage ainsi que les trajets sur place.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 07/02/2020: restitution des sommes versées.
- Annulation après le 07/02/2020 : retenue de 100% du montant total du séjour. Possibilité de remboursement par l'assurance facultative si option 1 a été souscrite et à condition de répondre aux critères de remboursement.

DIVERS

Les documents relatifs au séjour (note d'informations, circuits, fichiers « gpx ») seront envoyés au plus tard une semaine avant la date du séjour.

Conditions générales de vente (Annexe 12Bis), la notice d'information sur les assurances (Annexe 10) et l'Annexe 11 (Assurances Optionnelles) seront jointes à l'Email avec le bulletin d'inscription (Annexe 13).
--

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre

Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

2/2

IMv9-Annexe 12-noticeinfopréalable-09-2018